



**ffme**

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade

## **Compte rendu de la réunion du CD FFME 15 du 17 décembre 2015, salle des Galinottes, Le Lioran**

Présents : Isabelle Mellin, Nicolas Gominard, Hervé Lagarde, Philippe Semeteys, Jean-Pierre Nicolas, Jean-Pierre Force

Invités : Pascal Serra (CRAuv), David Bonhoure et François Dassonville (Equipeurs du CD15 FFME), Bernard Laporte et Alain Laparra (AME)

Excusés : Lisa Manetti, Julie Mellinger, Renaud Chiffre et Jérémy Bastid (équipeur CD15 FFME)

Thèmes abordés :

1. Topo d'escalade FFME du Cantal
2. Compétition
3. Réforme territoriale
4. Projets 2016 et préparation AG 2016
5. Point financier
6. Questions diverses

### **1. Topo d'escalade FFME du Cantal :**

Depuis 2013, la réédition du topo d'escalade est un projet du CD15 FFME qui a la responsabilité des SNE et qui souhaite utiliser les « bénéfiques » du topo pour entretenir et dynamiser les sites d'escalade.

A la demande du club Aurillac Montagne Escalade qui avait aussi cette idée suite à des demandes de grimpeurs, la maîtrise d'œuvre du recensement des voies lui a été confiée.

Il a été demandé à Pascal Serra de rappeler les attendus d'un topo-guide escalade FFME, suite aux préconisations et recommandations nationales transmises aux comités, à l'occasion d'un partenariat pour l'édition de topo-numérique avec la société Climb Away.

Première intervention de Bernard Laporte qui souhaite que les sites cantaliens soient tous classés terrain d'aventure sur le site de la FFME ; il lui est rappelé que le classement est une prérogative du CD et que ce dernier en prend la responsabilité. Le classement d'un site en terrain d'aventure a une conséquence directe sur les prérogatives des encadrants, bénévoles et professionnels ; dans cette hypothèse de classement de l'ensemble de sites en terrain d'aventure, de nombreux sites seraient interdits à l'encadrement des groupes. Cette hypothèse est donc écartée. Il présente ensuite le projet réalisé en précisant, dans un premier temps, que les pages « conventionnelles » pourraient être reprises par le CD. Ce travail, bien au-delà de la commande passée, est conséquent ; cependant il a été fait sans

concertation intermédiaire avec le CD qui n'a donc pas pu donner ses attentes. Cette situation a été entretenue par l'absence d'une « commission escalade » œuvrant dans l'intérêt de tous, au sein du CD15. Le club AME a donc choisit une forme de représentation des sites et des voies d'escalade.

Depuis août 2015, suite à la formation réalisée à Prat de Bouc, le CD15 a maintenant de 3 équipiers ayant pour mission l'inventaire et la mise en conformité des sites (conventionnés dans un premier temps). Les équipiers ont commencé cette tâche et ont constaté qu'il va également falloir réaliser un travail de mise en conformité. Il convient donc de retravailler certaines voies pour les mettre dans le topo.

Faute d'information concrète sur l'avancement du topo, le CD a travaillé sur une « page type » dans laquelle les informations recollées par le club AME pourraient être intégrées.

Suite à cette présentation, Bernard Laporte ne veut pas que le travail réalisé soit modifié pour être intégré dans le « projet-CD ». Il précise que le travail ne sera transmis au CD que sous forme de pdf et que c'est sans discussion même si les membres d'AME ne sont pas aussi catégoriques. Il finit par laisser un extrait pour que les membres du CD puissent se faire un avis et il annonce que le club AME a décidé, à l'occasion d'un conseil d'administration, que le topo serait disponible pour juin avec ou sans le CD15 FFME...

Bernard Laporte, Alain Laparra et Jean Pierre Force quittent la réunion.

Une discussion s'engage entre les membres du CD et les équipiers un peu choqués de la tournure qu'a pris la réédition de ce topo.

Il ressort de ces échanges que :

Le CD15 ne valide pas en l'état le projet présenté par le club AME.

S'agissant de la réédition d'un topo labellisé FFME et ayant déjà un ISBN, il devra répondre au cahier des charges de la fédé et bénéficiera ainsi de la promotion nationale.

De plus, conformément aux préconisations nationales, le CD souhaite une version numérique avec le prestataire Climbing away.

Pour répondre à ces conditions et dans un souci de pérennité de ce document (évolution, réédition future...) le CD doit avoir en sa possession l'ensemble des données présentées dans le topo, avec une cession des droits sur les données fournies pour l'édition (croquis, photos,...)

Comme mentionné plus haut il souhaite reprendre les pages génériques et vérifier certaines voies avec ses équipiers.

Si ces conditions ne sont pas remplies avec le club AME le CD ne pourra pas poursuivre cette collaboration, en informera ses partenaires et retravaillera le document à partir du document existant qui lui appartient.

Le CD15 est favorable à ce que les recettes éventuelles du topo-guide soient affectées exclusivement à l'équipement des sites d'escalade, et comme il s'agit d'un ouvrage « fédéral, il n'y a pas lieu de mettre en avant un professionnel ou un club, ce qui n'exclut pas la possibilité de reconnaître les

travaux réalisés par leurs auteurs. Les échanges mettent en évidence que le prix de vente maximum de ce topo serait en dessous de 20 euros pour l'édition papier.

Le CD15 rappelle la nécessité d'associer des acteurs « institutionnels » à la rédaction de l'ouvrage (Conservatoire Botanique du Massif Central, LPO, élus, ...) en lieu et place des acteurs au sein des clubs.

En résumé, une solution de compromis existe, avec la reprise des éléments présentés par le club AME et leur transposition dans un format compatible avec les attentes du CD15, en matière de présentation graphique, et de relations avec les institutionnels. En effet, la pertinence et la justesse des propos rédigés par le collectif mis en place par le club AME n'a pas pu être vérifiée en séance (en dehors des aspects techniques sur les voies, pour lesquels ce collectif a fait un travail de qualité qu'il faut souligner, notamment pour le recensement général des voies et des cotations). Cette proposition sera renouvelée auprès du club AME.

## **2. Compétition**

Le championnat départemental de difficulté a été annulé faute de participants (seuls 11 licenciés inscrits), l'open jeune lui comptait 34 inscriptions.

Hervé Lagarde s'interroge sur le fait, qu'une semaine avant, le club AME a organisé un contest qui a accueilli 80 participants et début décembre un challenge jeunes qui a enregistré une quarantaine d'inscriptions...

Il est décidé l'organisation d'un open jeune au printemps 2016.

## **3. Réforme territoriale**

Suite à la réorganisation des régions administratives, les instances sportives sont également touchées. Le CRAuv va fusionner avec le CRhône-Alpes sous la dénomination ligue AURA (fin nov 2016 puis AG électorale début 2017).

Au niveau départemental, les comités départementaux vont devenir des comités territoriaux. Les territoires couverts pourront regrouper plusieurs départements et les compétences à rediscuter.

## **4. Projets 2016 et AG**

Les étoiles du sport sont reconduites mais le site change ce sera à Arpajon-sur-Cère et pour l'instant nous n'avons pas d'info sur comment va se dérouler l'évènement pour l'escalade.

Nous serons de nouveau sollicités pour le Cantal Tour Sport qui a accueilli plus de 3000 enfants en 2015

Nous avons été contactés par le comité départemental de sport adapté pour organiser des séances d'escalade.

Pour les Galinottes, la mise en conformité du toboggan est actée.

Pour le reste des activités il convient de faire des propositions au CD15.

### **Assemblées Générales :**

L'AG du Crauv aura lieu le 6 février 2016 à Gannat.

L'AG du CD15 devra intervenir rapidement après pour acter le montant de la part CD (actuellement 2.50 €) et définir la ou les représentants du CD à l'AG nationale qui aura lieu les 16 et 17 avril à Strasbourg. La présidente ne pouvant s'y rendre Hervé Lagarde se propose de représenter le CD.

### **5. Point financier**

Le compte du CD laisse apparaître un solde positif de 5 700 € auxquels il faut rajouter les avances faites aux clubs de Saint Flour et Vic sur Cère au titre du CNDS 2015.

Les 50 € par clubs pour les Galinottes décidés en comité directeur n'ont pas été demandés au titre de 2015, il faudra le faire.

### **6. Divers**

Réception du CV et entretien téléphonique avec un BE qui souhaite s'implanter dans le Cantal. Les clubs représentés ne souhaitent pas s'engager sur un emploi fixe.

Le CD15 FFME a signé 2 conventions avec les sections sportives du collège de Vic sur Cère et du lycée Jean Monnet.

Antoine Cayrol interviendra gratuitement au Lycée, pour le collège un devis a été demandé à David Vigouroux pour une sortie canyon (400 €), les membres du CD décident d'en prendre en charge 50 %.

Dans ce compte-rendu et vu la manière dont les choses se sont passés, je voudrai revenir sur un point qui est la présence du Crauv, en la personne de Pascal Serra. N'en déplaise à certain, si le CD15 est de nouveau en état de fonctionner c'est grâce à l'intervention du Crauv et de l'ensemble des licenciés auvergnat qui ont épongé la dette du CD15. De plus, nous avons besoin sur certain sujet d'avis techniques, je ne cautionne donc pas du tout le fait de s'en prendre aux personnes invitées qui comme nous sont bénévoles et donnent de leur temps et acceptent de partager avec nous, sans avoir des arrières pensées de se mettre en avant comme certains le laisse à penser.

La réunion s'est achevée à 23h30